



LES ANNALES DU MONT St-MICHEL

120^e Année - N^o 5



Novembre-Décembre 1994

**BULLETIN DU PÈLERINAGE
ET DE L'ARCHICONFRÉRIE**

La crèche de l'église du Mont



*« Je ne puis craindre un Dieu
qui pour moi s'est fait si petit !
Je l'aime !...
Car il n'est qu'amour et miséricorde !
(Ste Thérèse de l'Enfant Jésus)*

JEAN VERNETTE

SECTES QUE DIRE ? QUE FAIRE !

Qu'est-ce qu'une secte ?

Que répondre concrètement aux Témoins de Jéhovah ? aux Mormons ?

Comment se situer devant les groupes guérisseurs ? les nouvelles méthodes de méditation ? les psychotechniques ? les groupes ésotériques ?

Que penser du Nouvel-Age ?

Comment aider un proche qui est « entré en secte » ?

Que doivent faire concrètement les chrétiens, l'Eglise devant le « défi pastoral » des sectes ?

Dans un chapitre, l'auteur s'adresse aux parents qui s'inquiètent de voir leur fils ou leur fille s'engager dans une secte.

Des réponses précises et solidement documentées, fondées sur vingt ans d'expérience sur le terrain, par un des meilleurs spécialistes du problème, un problème devenu mondial.

Cet ouvrage est en vente au prix de 95 francs - port compris.

Bureau des Annales
50116 LE MONT-SAINT-MICHEL

Les vœux du recteur	77
Fête de l'Archange	78
L'assainissement du Mont-Saint-Michel	81
Travaux sur les remparts	85
Liste des enfants consacrés	92
Unissons-nous dans la prière pour les défunts	93
L'archiconfrérie de saint Michel	95
Cassette vidéo	96

Le mot du recteur

Meilleurs vœux

Oui, meilleurs vœux, à chacun et à chacune, lecteurs des *Annales* et correspondants de l'archiconfrérie.

Sans doute la formule n'est pas très originale. Néanmoins, elle a le mérite d'exprimer mon attachement sincère à vous qui entretenez des liens spirituels avec le sanctuaire.

A l'Archange, je confie spécialement la situation de ceux d'entre vous qui vivent un moment difficile : solitude, maladie, chômage, déprime, perte d'un être cher, difficultés familiales.

Toutes ces confidences reçues quotidiennement dans le courrier ou à l'occasion de vos visites sont autant d'appels à saint Michel.

Puisse la prière de l'Archange obtenir du Seigneur l'espérance et le bonheur auxquels chacun a droit.

Pour ma part, je m'efforcerai de vous redire au long de la nouvelle année, mon amitié et de vous faire partager mon espérance et ma joie découvertes dans la prière.

Paul RENARD

Au Mont-Saint-Michel
Jeudi 29 septembre

Fête de l'Archange

présidée par Mgr Bernard Jacqueline
archevêque titulaire d'Abbir Majus
ancien nonce apostolique

L'homélie prononcée par Monseigneur en l'église Saint-Pierre.

Le 15 août 1944, quinze jours après l'arrivée des Alliés au Mont-Saint-Michel, nous célébrions ici la joie et la gratitude envers Notre-Dame, patronne de la France, les progrès de la libération de notre pays et de l'Europe, arrachés peu à peu à la barbarie diabolique du nazisme.

Tournant nos regards vers le vitrail qui surmonte la porte du cimetière, nous évoquions alors Notre-Dame de l'Assomption : "une femme revêtue du soleil, la lune sous ses pieds et sur sa tête une couronne de douze étoiles" puis le grand dragon couleur de feu qui allait dévorer l'enfant de la femme qui allait enfanter et enfin l'intervention de Michel et des anges qui triomphèrent du grand dragon, "l'antique serpent, qu'on appelle diable et Satan et qui égare le monde entier". (Apoc. 12)

Le 24 avril dernier, lors du "Regina Cœli" dominical, le Saint-Père Jean-Paul II s'inspirant de cette scène de l'Apocalypse, souligna le caractère tangible de cette agression du Malin contre l'Eglise et contre la vie naissante, agression d'une brûlante actualité en notre époque. Outre le recours à la

Très Sainte Vierge, le Saint-Père a insisté fortement pour que nous récitions tous la prière spéciale à saint Michel que le Pape Léon XIII avait jadis prescrite de dire à genoux après chaque messe pour combattre le malin.

Voici les paroles mêmes du Saint-Père Jean-Paul II :

"- Puisse la prière nous fortifier pour ce combat spirituel dont parle la lettre aux Ephésiens : *Rendez-vous puissants dans le Seigneur et dans la vigueur de sa force* (Eph. VI, 10). C'est à ce même combat que se réfère le Livre de l'Apocalypse, nous mettant devant les yeux l'image de saint Michel archange (Ap. XII, 7). Le Pape Léon XIII avait certainement bien présente cette image quand, à la fin du siècle dernier, il introduisit dans l'Eglise tout entière "une prière spéciale à saint Michel".

Même si aujourd'hui on ne récite plus cette prière à la fin de la célébration eucharistique, *je vous invite tous à ne pas l'oublier, mais à la réciter pour obtenir d'être aidés dans le combat contre les forces des ténèbres et contre l'esprit de ce monde.* (Jean-Paul II, *Regina Cœli* du 24-04-1994).

*

Sous le nom de Satan, l'adversaire, ou diable, le calomniateur,

la Bible nous parle du démon "homicide et menteur dès l'origine" précise l'Evangile de saint Jean.

La Sainte Ecriture nous relate deux offensives du démon, la première contre Eve qui y succombe, la seconde contre Notre Seigneur Jésus-Christ qui en triomphe.

L'erreur d'Eve a été d'accepter le dialogue avec le démon ; celui qui est un fourbe accuse Dieu d'avoir abusé nos premiers parents et il séduit Eve en flattant son orgueil : "Vous serez, dit-il, comme des dieux possédant la connaissance du bonheur et du malheur" (Gen. III 5). Ainsi Eve cède à la tentation, passant à l'acte planifié par le démon en désobéissant à Dieu.

Au désert, le démon prend l'initiative de tenter Jésus en lui proposant de changer des pierres en pains, de faire un geste spectaculaire en se jetant du faite du temple, et enfin de se prosterner à ses pieds pour lui rendre hommage afin d'obtenir tous les royaumes du monde. Mais les trois fois Jésus déjoue la supercherie du Malin en lui objectant la Sainte Ecriture.

Finalement Jésus déclara "Arrière Satan : tu adoreras le Seigneur ton Dieu et tu ne serviras que lui seul. Alors le diable le laissa."

*

Mais alors direz vous, le diable existe vraiment ? Le saint curé d'Ars, Jean-Marie Vianney et Beaudelaire se sont trouvés d'accord pour dire que la grande supercherie du démon était de faire croire qu'il n'existait pas.

En fait la Sainte Ecriture nous met en garde contre Satan (saint

Matthieu, XIII.39) l'identifie à l'ennemi qui sème l'ivraie dans le champ du père de famille ; selon saint Marc IV.15, il arrache la Parole de Dieu du cœur des hommes de peur qu'il ne soient sauvés ; saint Paul nous dit que l'Esprit du mal est redoutable par ses ruses, ses pièges, ses duperies et ses manœuvres et qu'il aime à "se camoufler en ange de lumière" (2 Cor. II 14).

Néanmoins unis au Christ par la foi, les sacrements et la prière, nous pouvons déjouer les tromperies du démon.

Dans notre monde moderne s'appuyant sur les idéologies des maîtres du soupçon, Freud, Marx et Nietzsche, utilisant les techniques d'endoctrinement et les "mass média", le Malin a égaré les masses du III^e Reich, de l'U.R.S.S. et de la république chinoise et aujourd'hui il s'acharne en Occident à détruire la famille considérée comme le plus sûr appui de l'Eglise et, pour cela, il emploie des organisations surnoises qui ont fait voter le divorce et l'avortement et qui encouragent la contraception et l'euthanasie.

Le récit du commencement de l'humanité et l'attitude de Notre Seigneur Jésus-Christ au début de sa mission rédemptrice éclairent la contribution qui nous est demandée pour mettre en déroute le maître du mensonge et de la supercherie ; par une exploitation frauduleuse de la psychologie humaine il a naguère instauré les camps de concentration et les goulags et aujourd'hui, il promeut une civilisation de la mort par l'avor-

tement, la contraception et l'euthanasie.

En cette année de la famille, il nous faut, avec le secours de saint Michel, "lutter contre la malice et les embûches du démon" en promouvant une civilisation fondée sur la vérité et l'amour et au service de la vie.

Oh toi, Prince de la Milice du Ciel, armé de la force de Dieu, re-

pousse en enfer Satan et les autres esprits mauvais qui rôdent dans le monde.

Nous pourrons ainsi voir un jour "le salut, la puissance et la royauté de notre Dieu et le pouvoir de son Christ" et "les cieux ouverts avec les anges de Dieu monter et descendre" au service de Jésus, médiateur de Dieu et des hommes. Ainsi soit-il.



L'assainissement du Mont-Saint-Michel

Avec son achèvement : l'inauguration

Je suis heureux de clôturer un dossier long et difficile en inaugurant le 3 décembre 1994, l'assainissement du Mont-Saint-Michel et des communes riveraines de Beauvoir et d'Ardevon.

Depuis de nombreuses années, ce problème souciait les élus locaux conscients de la nécessité d'un tel projet d'assainissement dans cette partie de la baie du Mont-Saint-Michel fréquentée, chaque année, par plus de deux millions de visiteurs.

Grâce au soutien du conseil général de la Manche et du conseil régional de Basse-Normandie et grâce au soutien exceptionnel accordé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, nos communes ont pu réaliser des travaux nécessaires mais dépassant leurs capacités techniques et financières.

En effet, la station d'épuration ainsi mise en place correspond à une capacité équivalente 10 000 habitants, alors que les trois communes du Mont-Saint-Michel, d'Ardevon et de Beauvoir comptent au total environ 700 habitants.

On voit donc la difficulté d'un tel projet qui, pour répondre aux besoins touristiques de notre pays, devait être surdimensionné par rapport aux besoins de ses seuls habitants.

Je remercie donc tous ceux qui ont permis cette réalisation en tenant compte de cette difficulté essentielle.

J'adresse un remerciement par-

ticulier à M. le Maire de Beauvoir et à M. le Maire d'Ardevon qui ont compris la nécessité d'un regroupement de nos trois communes sur ce dossier.

En leur qualité de vice-présidents, ils ont en outre collaboré de façon active à toute la phase d'exécution de ces travaux dont la maîtrise d'œuvre a été parfaitement réalisée par la Direction départementale de l'Équipement de la Manche qui a travaillé avec un groupement d'entreprises nationales et régionales qui ont contribué à cette réalisation de manière exemplaire.

Mes remerciements vont enfin aux agriculteurs de notre pays qui ont accepté de participer à la phase innovante de ce projet, en mettant à notre disposition leurs terres à des fins de valorisation agricole.

En effet, l'autre objet de satisfaction a été de pouvoir mettre en œuvre autour de cette réalisation des solutions en matière de recyclage en agriculture.

Cette approche a été rendue possible grâce à un enfant du canton de Pontorson, Joël Lerognon, qui est également un spécialiste reconnu de tous en matière de techniques d'environnement.

Un recyclage agricole s'adapte, en effet, parfaitement à des milieux sensibles comme la baie du Mont-Saint-Michel où les rivières sont fragiles et où les nappes phréatiques et les cours d'eau doivent être sauvegardés.

Aussi allons-nous à la fois protéger l'environnement et économiser une ressource fondamentale pour des siècles à venir : l'eau.

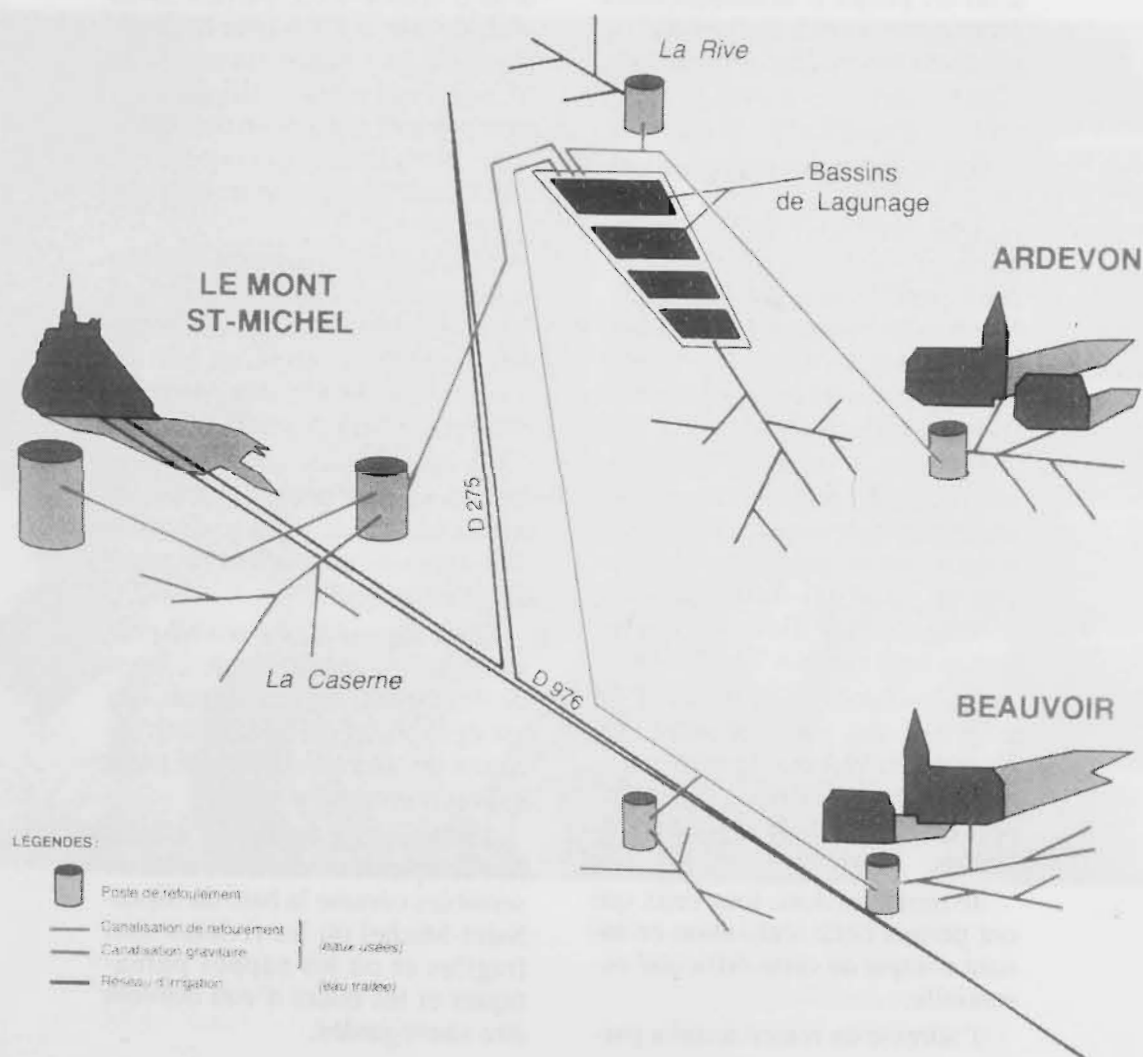
Le Mont-Saint-Michel, laboratoire d'idées et centre d'expérimentation dans le cadre du projet VALEAURIS à éligibilité euro-

péenne *Eureka*, voilà bien un motif supplémentaire de satisfaction qui doit nous rendre fiers de notre pays et de ses concitoyens.





Eric Vannier,

Conseiller général et régional,
Maire du Mont-Saint-Michel

SCHÉMA DU RÉSEAU



LÉGENDES :

-  Poste de relèvement
 -  Canalisation de relèvement
 -  Canalisation gravitaire
 -  Réseau d'irrigation
- (eau usées)
(eau traitée)

ASSAINISSEMENT DU MONT-SAINT-MICHEL

- Une opération nécessaire
- Une opération volontaire
- Une opération exemplaire

- LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL : UN ECOSYSTEME FRAGILE

Le Mont-Saint-Michel reçoit, chaque année, 2,5 millions de visiteurs et la baie du Mont-Saint-Michel abrite de nombreuses activités humaines tant dans le domaine de l'agriculture, de la mytiliculture, de l'ostréiculture que dans le domaine du tourisme sur ses côtes.

L'assainissement du Mont-Saint-Michel et des communes riveraines était donc une nécessité permettant à la fois le développement économique et la protection de l'environnement.

- L'ASSAINISSEMENT DU MONT-SAINT-MICHEL : UNE ACTION VOLONTAIRE

Face à cette situation, les maires des communes du Mont-Saint-Michel, de Beauvoir et d'Ardevon ont décidé de s'unir autour d'un projet commun d'assainissement.

Ce regroupement intercommunal a été rendu nécessaire par l'ampleur des moyens à mettre en œuvre pour cette opération.

Les soutiens importants du conseil général de la Manche, du conseil régional de Basse-Normandie et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ont permis la réalisation effective de cette opération.

Ainsi, c'est la volonté de l'ensemble des acteurs publics de ce pays qui a rendu possible la concrétisation de ce projet.

- L'ASSAINISSEMENT DU MONT-SAINT-MICHEL : UNE OPERATION EXEMPLAIRE

Par-delà la coopération intercommunale qui a parfaitement joué son rôle en la matière et par-delà les financements exceptionnels qui ont permis la réalisation de cette opération, cette dernière s'inscrit dans une démarche innovante de valorisation agricole.

En effet, le système choisi pour cet assainissement permet la réutilisation des effluents traités par la station d'épuration pour l'épandage agricole.

Ainsi, des rivières aussi fragiles que le Couesnon seront-elles épargnées et à l'action d'assainissement viendra s'ajouter une action de préservation des réserves d'eau : les agriculteurs pourront à l'avenir réutiliser les eaux traitées plutôt que de puiser dans les nappes phréatiques.

Enfin, ces eaux présentant des qualités d'enrichissement des sols, cette technique de recyclage agricole permettra de compenser les déficits hydriques et améliorera ainsi l'environnement.

Cette opération de recyclage agricole s'inscrit dans le projet européen *Valeauris* à éligibilité *Eureka*, le procédé *Valeauris* ayant pour objectif de mettre au point les normes internationales pour ce procédé.

Le Mont-Saint-Michel fait partie des quelques sites laboratoires et pilotes pour ce projet.

Dans une perspective plus lointaine, un centre de formation lié à cette technique nouvelle est envisagé, ce qui permettrait de souligner l'action volontariste de notre région en matière d'environnement et de techniques de développement écologiques et économiques du futur.

* *

FICHE DESCRIPTIVE DU PROJET

COUT DE L'OPERATION : 19 250 000 F H.T.

FINANCEMENT :

1) Subventions :

- Conseil général de la Manche ;
- Conseil régional de Basse-Normandie : 15 750 000 F H.T.
- Agence de l'Eau de Seine-Normandie
- Etat (FNDAE)

2) Autofinancement du syndicat d'assainissement : 3 500 000 F H.T

CARACTERISTIQUES

- 16 kilomètres de tuyaux en fonte ;
- 6 postes de refoulement ;
- 1 station d'épuration par lagunage, sur 8 ha, comprenant 3 bassins d'un volume total de 50 000 m³ ;
- 1 dispositif d'irrigation de 2 650 m de réseau, avec bornes de branchement.

MAITRISE D'ŒUVRE :

- Direction départementale de l'Équipement de la Manche.

ENTREPRISES TITULAIRES DU MARCHÉ :

- Canalisations : STURNO et CEGELEC.
- Postes de refoulement : SAUR.
- Station d'épuration et irrigation : SAUR et SEDE.

Travaux sur les remparts

Surprise et émotion des Montois

LA TOUR LE BASTION

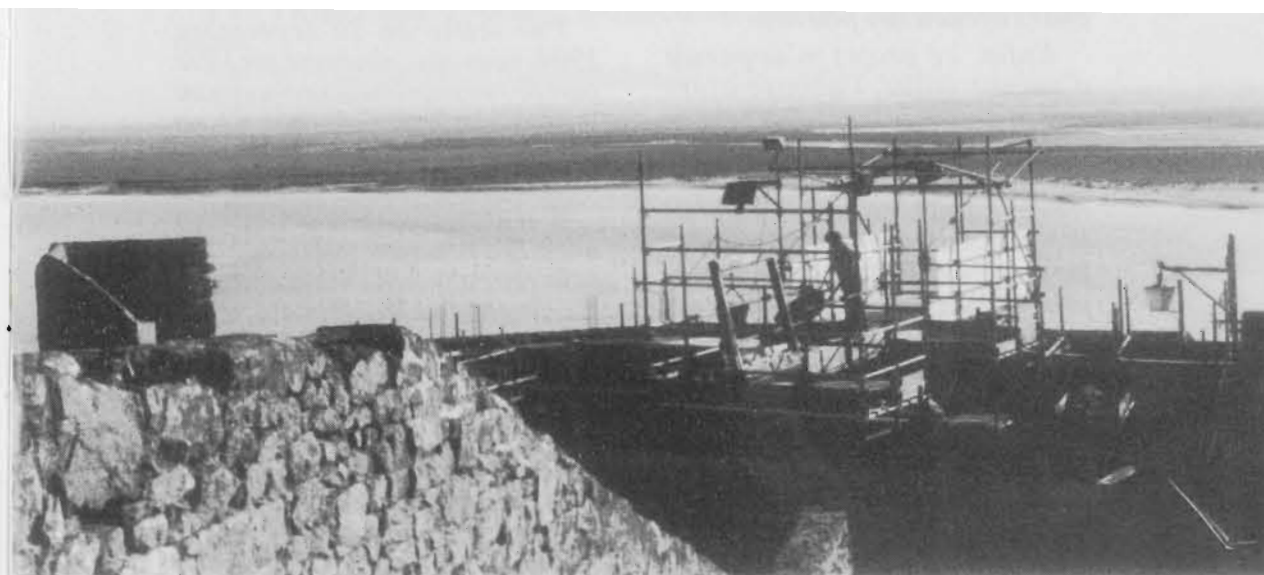
Rue du Centre, les propriétaires concernés par la reconstitution de cette tour s'émeuvent du projet.

Ils ont adressé à Madame de Saint-Pulgent, directeur du Patrimoine national une pétition.

1°) Ils estiment que cette surélévation va occulter une des plus belles vues du site. C'est un des seuls endroits des remparts qui possède suffisamment de recul et de dégagement visuel pour contempler la façade nord-est de l'abbaye.

2°) Que cet aménagement va supprimer de manière très importante la vue sur la baie dont bénéficient plusieurs propriétaires et ainsi dévaloriser la valeur de leur patrimoine.

3°) Qu'il est difficile d'admettre que de tels projets touchant ainsi à la vie et au "droit des gens" soient élaborés puis mis à exécution sans qu'aucune information préalable n'ait été communiquée aux personnes particulièrement concernées.



LA TOUR DU NORD

Lettre adressée par l'abbé Renard à Mme de Saint-Pulgent, directeur du Patrimoine au ministère de la Culture, 3, rue de Valois, Paris.

Le 26 septembre 1994

Madame le Directeur,

En tant qu'usager, je suis très étonné et alarmé des travaux entrepris dans la petite cour du presbytère du Mont-Saint-Michel, sa superficie n'étant d'environ que de 50 m². En effet, je n'ai jamais été informé, ni du projet, ni de la date des travaux, ni de leur durée. De plus, sur le peu d'informations que j'ai en ma possession, il m'apparaît que ce projet va apporter des nuisances insupportables : les pièces principales du presbytère vont se trouver assombries par ces constructions nouvelles sur une parcelle de la petite cour du presbytère cédée à l'Etat par l'Association diocésaine en 1990.

En outre, ce projet va me priver à terme de l'utilisation d'un local servant à l'occasion de cuisine pour l'accueil des pèlerins.

Enfin, ce projet m'apparaît d'aucune utilité, l'abbaye ayant suffisamment de voies d'accès naturelles sans en créer éventuellement de nouvelles, qui constitueront une gêne très importante pour le prêtre desservant, sans compter les problèmes liés aux titres de propriété d'un terrain voisin appartenant de toute évidence à la commune du Mont-Saint-Michel.

Je soulignerai le grave problème soulevé au Mont-Saint-Michel : c'est dans cet esprit que depuis de nombreuses années la commune et la cure s'étaient mises d'accord pour assurer la présence

d'un matériel nécessaire pour la prévention en baie.

Toutes ces raisons me semblent largement suffisantes pour m'autoriser à vous demander de surseoir à ces travaux et abandonner ce projet.

Enfin, le fait de vivre à temps plein pour le prêtre en exercice au Mont-Saint-Michel est suffisamment contraignant sans encore compliquer sa situation par une restriction d'espace.

Confiant que vous serez sensible à ma démarche, je vous prie d'agréer, Madame le Directeur, avec mes respectueux hommages, l'assurance de ma considération distinguée.

Réponse de Madame le Directeur du Patrimoine

Par lettre du 26 septembre 1994, vous avez souhaité me faire part de vos inquiétudes concernant les travaux entrepris par l'Etat dans la cour voisine du presbytère, au Mont-Saint-Michel.

J'ai immédiatement pris contact avec la Direction régionale des Affaires culturelles (conservation régionale des Monuments historiques) de Basse-Normandie. La Direction régionale organisera une réunion d'information publique sur l'ensemble des travaux réalisés ou projetés au Mont-Saint-Michel.

Cette réunion devrait être l'occasion d'expliquer aux Montois les

travaux que l'Etat exécute sur ses propriétés, dans le respect absolu des réglementations en vigueur. Je vous invite donc à assister à cette rencontre, où vous devriez trouver les réponses aux questions que vous vous posez, et pouvoir exprimer votre point de vue.

Je veillerai à ce que vous soyez personnellement informé de la date et du lieu de cette réunion.

Le Directeur du Patrimoine,
Maryvonne de Saint-Pulgent

Ces travaux pourront-ils être poursuivis ?

Selon de récentes recherches, il apparaît que la parcelle jouxtant le presbytère n'est pas propriété de l'Etat.

- Ce terrain figure comme étant la propriété de la commune du Mont-Saint-Michel, selon la matrice cadastrale comportant le relevé des immeubles appartenant à la commune (compte n° 0005).

- A l'ancien plan cadastral dressé en 1815, cette parcelle correspond à la voie publique, propriété communale.

- Lors de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la cour d'appel de Paris a rendu un arrêt, le 3 juillet 1907 pour retirer de la masse à liquider cette parcelle que le tribunal avait considérée à tort, comme propriété des religieux.

Ces interventions ont provoqué une réunion le 3 novembre, présidée, salle Belle-Chaise, par M. l'Administrateur de l'abbaye.

Etaient présents :

- M. Jacques Mazeirat, Conservateur régional des Monuments historiques à la Direction régionale des Affaires culturelles de Basse-Normandie,
- M. Pierre-André Lablaude, architecte en chef des Monuments historiques,
- M. le Maire du Mont-Saint-Michel,
- un représentant de la communauté religieuse,
- M. l'abbé Paul Renard, curé du Mont-Saint-Michel,
- une vingtaine de Montois,
- M. le Vice-Président de l'Association des Amis du Mont-Saint-Michel.

En introduction, il est fait état :

- du contenu de la lettre d'invitation adressée à :
 - M. le Maire du Mont-Saint-Michel,
 - Père André Fournier,
 - M. le Président des Amis du Mont-Saint-Michel,
 - Abbé Paul Renard,
- du souhait de faire évoluer la concertation par la tenue de réunions annuelles ayant pour but d'exposer les projets de l'Etat en matière d'entretien de son patrimoine sur le site du Mont-Saint-Michel,
- de l'organisation de la réunion, exposé en premier lieu, puis entretien avec le public présent.

I - Exposé de M. Mazeirat, Conservateur régional des Monuments historiques à la Drac de Basse-Normandie

M. le Maire,
M. le Président des Amis du Mont-Saint-Michel,
M. le Curé,
Mon Père,
Mesdames, Messieurs,

Vous avez exprimé le souhait de mieux connaître les travaux en cours de réalisation, ainsi que ceux susceptibles d'être réalisés à court ou moyen terme.

Nous vous remercions d'être si nombreux à cette première réunion d'information et de votre attachement à ces lieux si prestigieux.

Cette réunion, si elle est exceptionnelle pour ce qui est des travaux réalisés sur le domaine de

l'Etat, n'en demeure pas moins tout à fait utile pour l'information de tout un chacun.

Avec M. Hagege, administrateur du Mont-Saint-Michel et M. Pierre-André Lablaude, architecte en chef des Monuments historiques, nous allons tenter de vous apporter toutes les précisions à vos interrogations.

- Les efforts de l'Etat...
- Comment ces crédits sont-ils utilisés ?

N.B. - Nous reproduisons in extenso les parties II et III du rapport rédigé par les soins de M. l'Administrateur.

II - Exposé de M. Pierre-André Lablaude, architecte en chef des Monuments historiques

Effectué sous forme de présentations et commentaires de diapositives montrant les travaux réalisés et projetés par l'Etat au Mont-Saint-Michel.

1 - Le Mont-Saint-Michel depuis 1875 (120 ans de politique de restauration)

Rôle de l'Etat :

La conservation et la restauration (opposition entre les travaux Etat et les travaux village).

- Mont-Saint-Michel à l'arrivée de Corroyer.

- Des ouvrages du Mont-Saint-Michel postérieurs à 1875, non pas une conservation statique de l'existant mais une action dynamique.

- De quelques travaux et constructions depuis 1875 : les évolutions produites par le service des

Monuments historiques :

- les travaux du cloître,
- la flèche de Petitgrand,
- la digue.
- Les évolutions contre lesquelles le service des Monuments historiques a eu parfois à lutter :
 - les constructions du village,
 - le musée.
- La protection du site :
 - bâtiments rachetés par l'Etat et démolis,
 - terrains appartenant à l'Etat,
 - protections au Mont-Saint-Michel,
 - maquette.

2 - Les actions et travaux de l'Etat ces dernières années

Les travaux dans le village :
- Travaux privés avis sur travaux.
- Assistance et conseil à des maîtres d'ouvrages privés.

- Participation à des projets privés ou publics :

- l'hôtel Saint-Pierre,
- le logis Saint-Pierre,
- le Chapeau Blanc,
- la Poste,
- le Mouton Blanc,
- le presbytère,
- l'église.

Les travaux de l'abbaye :

- Restauration de l'Archange.
- Façade ouest.
- Jardin de la Citerne.
- Abbaye romane : fleur de lys.
- Bâtiments de l'entrée de l'abbaye :

- façade et toiture avant travaux,
- très riches heures,
- maquette,
- tour Perrine,
- Belle-Chaise associe la nécessité technique et la mise en valeur par le rétablissement d'une disposition ancienne,

- façade générale après travaux.
- Travaux divers.

Travaux sur les remparts :

- Travaux de consolidation
- la rampe des Fanils : consolidation,
- les Fanils : restauration et consolidation,
- la Pillette : consolidation.
- Travaux de présentation

III - Débat public sur le thème : construction nouvelle sur la tour Boucle

M. Alain Lambert, restaurateur Montois, s'inquiète du manque de concertation initiale à la mise en œuvre des travaux de la tour Boucle, considérant que l'ouvrage masquera la vue depuis son étalement sur la baie.

- la Porte du Roy : restauration et mise en valeur,
- jardins/terrasses : Isle des Bas.

3 - Travaux de l'Etat en cours et à venir

- Village :
 - Maison de l'arcade,
 - Maison artichaut.
- Abbaye :
 - les courettes nord et sud et bas-relief de la clôture du chœur,
 - le bâtiment du Saut-Gauthier,
 - les couvertures de l'église,
 - abbaye romane,
 - jardins/rochers,
 - Bastillon de la tour Boucle : bâtiment ayant certes un impact plus sensible sur la présentation générale du Mont-Saint-Michel.

4 - La poursuite et le développement du programme de restauration des remparts (le bastillon).

Présentation générale :

- vue aérienne générale du Mont-Saint-Michel et des remparts,
- vue aérienne partielle des remparts, de la tour Basse à la tour du Nord,
- dessin, état actuel, en perspective du Mont-Saint-Michel et des remparts avec identification des tours.

sur le Mont-Saint-Michel ont tendance à valoriser le commerce d'accueil du tourisme.

Mme Guérard, Montoise et propriétaire d'un commerce jouxtant les travaux de la tour Boucle, se dit fort préoccupée par l'ensemble des travaux réalisés ou prévus autour de son établissement, qui ont une certaine tendance à limiter son champ de vision, et qu'il conviendrait peut-être de redéfinir les priorités en concertation avec les Montois.

M. P. -A. Lablaude estime que la consolidation de la tour Boucle constitue une priorité absolue.

M. Luizard, conseiller municipal, souhaite que les travaux engagés pour la tour Boucle ou projetés ne donnent pas lieu à la réalisation concomitante d'implantation commerciale de la Caisse nationale des Monuments historiques et des Sites.

M. Alain Hagege, administrateur de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, s'engage personnellement à ce qu'aucune implantation commerciale ne soit effectuée. Néanmoins, il évoque la possibilité d'utiliser les lieux rénovés et mis à disposition à des fins de promotion du Mont-Saint-Michel en liaison avec la mairie.

M. P.-A. Lablaude, rappelle que l'Etat, par sa politique de rachat et de démolition, a plutôt eu tendance à restreindre l'offre de surfaces commerciales.

M. Jacques Mazeirat, Conservateur régional des Monuments historiques, précise, que dans un contexte budgétaire limité, la priorité de l'Etat n'est pas d'ordre commercial.

M. Jacques Lucas, premier vice-président de l'Association des Amis du Mont-Saint-Michel, demande des précisions quant au coût d'objectif de la rénovation du bastillon de la tour Boucle.

M. J. Mazeirat précise qu'il s'agira d'investir 3,5 MF sur trois exercices.

Suit une "joute" oratoire entre M. François Saint-James, membre de l'Association des Amis du Mont-Saint-Michel, et M. A. Hagege.

M. F. Saint-James souhaitant intervenir au titre de l'Association "Les Amis du Mont-Saint-Michel". M. A. Hagege lui rappelle son obligation de réserve à l'égard de toute personne étrangère au service.

M. P.-A. Lablaude précise qu'en l'état actuel des crédits disponibles, les travaux sont prioritairement effectués pour rénover et consolider, que les projets importants sont présents en commission supérieure des Monuments historiques, qu'il n'a pas l'intention de proposer d'autre projet de couverture des tours ou de reconstruire un quelconque ouvrage d'importance ayant existé.

M. J. Lucas propose que d'autres solutions techniques soient envisagées pour faire face au problème d'étanchéité de la tour Boucle. Il souhaite que l'Association soit le partenaire privilégié de l'Administration, préalablement à la mise en œuvre d'un quelconque projet.

M. A. Hagege informe l'assemblée, qu'en la matière, l'interlocuteur privilégié est la maire du

Mont-Saint-Michel et donc l'ensemble des Montois.

M. J. Lucas souhaite disposer d'informations sur l'utilisation des crédits.

M. J. Mazeirat et M. A. Hagege évoquent quelques règles de comptabilité publique en matière de choix budgétaire et de contrôle à posteriori.

M. Eric Vannier, maire du Mont-Saint-Michel, souhaite, qu'en matière d'information, la primeur soit réservée à la mairie et aux Montois. Toute démarche à priori concourt à l'amélioration des intérêts des Montois et de leur vie quotidienne. Il exprime le souhait que les travaux envisagés ou en cours permettent de continuer à apprécier et à faire apprécier le site de la baie.

M. P.-A. Lablaude précise que la couverture de la tour Boucle ne devrait pas engendrer une occultation de la vue.

Mme Hélène Lebrec, Montoise et membre de l'Association des Amis du Mont-Saint-Michel, évoque également la gêne que pourrait engendrer l'ouvrage sur la vue depuis la tour Boucle jusqu'à la nef.

Note de la rédaction

La soirée se prolongea bien au-delà de ces discussions parfois vives. En fin de réunion, Mme Hélène Lebrec prit l'initiative de convier tous les participants au "Vieux Logis", son domicile particulier, pour un apéritif...

Puis l'heure se faisant tardive un dîner improvisé fut préparé en toute hâte. Les plus habiles en cuisine, n'hésitant pas à mettre la main à la pâte.

L'ambiance fut telle que les uns et les autres en oublièrent -pour un temps au moins- les soucis qui leur avaient donné l'occasion de cette rencontre historique.

Paul Renard

M. P. -A. Lablaude précise qu'il a envisagé plusieurs solutions techniques et que le projet définitif accepté par la commission supérieure des Monuments historiques présente le meilleur rapport qualitatif.

Suit une "joute" oratoire entre MM. Vannier, Mazeirat et Lablaude relative aux droits et obligations de chacun.

L'abbé Paul Renard, curé du Mont-Saint-Michel, intervient de façon à remettre la sérénité dans le débat et fait valoir l'importance des relations humaines primant les droits et usages.

En conclusion, les partenaires institutionnels (architecte en chef des Monuments historiques, Conservateur régional des Monuments historiques, administrateur, maire) conviennent que M. Lablaude réalisera des photos montages susceptibles de permettre aux Montois, directement concernés, de mieux juger l'impact de l'ouvrage sur le paysage. M. Hagege, en liaison avec M. Vannier, se chargeront de la coordination de l'information et recueilleront les avis définitifs.

*Liste des enfants consacrés
à saint Michel et à Notre-Dame des Anges*

Pierrot Bugin	Alexandrine Sanier
Antoine et Marianne Zimmer	Nicolas Lefèvre
Margaux Gonzalez	Nancy Lamache
Cyrille Lafontaine	Marie Holtzer
Nicolas Kamphoff	Fanny Mazas
David Dunal	Agate Brac de la Perrière
Noliveen Sainte-Marie	Blandine Chèvre
Rémy-Louis Quidal	Célia et Malika Riquet
Luïs Duvauchelle	Georges Fèvre
Elodie Gerein	Gabriel Salüm
Cyndy Yan	Lorraine Bellay
Nicolas Wielfried	Joseph et Pierre Basile
Guillaume Pareja	Thibault Bret
Mélody Fléchon	Mickaël Glandor
Mickaël Brun	Pablo Gerralta
Lætitia Crüsson	Guillaume et Vincent Leduc
Audrey et Marion Trébuchet	François, Edouard, Domitille
Camille Anne	Houivet
Benoît, Eric, Stéphane, Tristan- Gabriel Blin	Pierre-Yves Castel
Florian et Morgane Boher	Vincent et Lætitia Cariou
Mayalen	Valentin Mayez
Thomas, Alice, Myriam Graud	Victoire Due
Eric et Stéphane Danko	Nathalie Capron
Joana Martial	Sébastien et Patrick Dewitt
Thomas Stoup	Catherine, Laurent et Nicolas
Benoît Meslin	Gauvin
Malika et Célia Riquet	Marylin Moonca
Kévin et David Bileko	Sophie, Jean-Marie, Véronique, Blandine, Vincent et Claire-Lise
Kathallène Peronet	Peyrouse
Mathias Mooncas	Alexandre Valette
Diego Achille Tankoua	Eva-Marie et Nicolas Ostrowska
	David Lauret

- Ces enfants ont été consacrés à Notre-Dame des Anges et à saint Michel, après avoir été marqués du signe de la croix ; pour qu'ils soient fidèles au Christ tout au long de leur vie, Seigneur nous te prions.

- Pour que parents, parrains et marraines leur donnions l'exemple et les fassions grandir comme des membres vivants de l'Eglise, Seigneur nous te prions.

- Pour tous les disciples du Christ, unis en un seul corps par le baptême ; afin qu'ils vivent toujours dans une seule foi et dans un seul amour, Seigneur nous te prions.

*Unissons-nous dans la prière
pour les défunts*

Henri Lathion	Jeanine, Eugénie et Eugène Abelli
Claudio Endo	Marie Laurent
Pierre Crudenaire	Mafalda Arisi Rota
Albert et Marie-Louise Martin	Paul-Alexis Crusson
Jules et Sermonise Rigelo	M. Jimbert
Valentine Fatier	R.P. Etienne Martinand
Jean-Claude Bourban	Jacques Lesbaudy
Elisabeth Lathion	Virginie Rousset
Jean-Louis Lathion	Antoinette Lorre
Jean Karam	Michel Huette
Victor Baptistide	Raymonde Jacques
Yvonne du Boiscolant	Christian Lastennet
Paule de Nesle	Marie Le Bras
Père Dominique Cosse	Anaïs et Auguste Bouchy
Père Charles Leroux	Raymond Dalmas
Père François Leroux	Francis Laguette
Anne Cossé	Aimé Brunel
Marcelle et Marie-Louise Leprovaux	Gilberte Godard
Jacques Moreau	Jean et Thérèse Rémy
Francine Mondoloni-Moreau	Monique Fauvel
Geneviève Baschet-Tirel	James Caussade
Victorienne Counoussany	Gérard Barthélémy
Mme Equitin	Kévin Lebouteiller
Mère Marie de Saint-Augustin	Régis Morel
R.P. Mouezy	Marie-Isabelle Amarin
Henriette Crochemore	Edwige Bouchaut
Marguerite Gobaly	Claude Mellin de Singly
Marie-Françoise Arhoul	Joseph et Thérèse Fert
Marie Cojandéammalle Arhoul	Pierre et Francine Cariou
Défunts du Rwanda	Julot Clain
Mathieu Rubio	Joseph Finat
Claudine Berlima	Charles Besancon
André Desclos	Jean-Xavier Theil
Adolphe Cocman	Ernest Rousselet
Gabriel Chalvin	Augusta Clain
Arlette Hinard	Henriette et Marcel Bessières
Michèle Fricote	Angèle Maillet
Claire Narjoud	Marie-Louise Tavel
Maurice Tournaire	Alice Besnard (zélatrice)
Père Yves Kervran	Eusèbe Montflor
Pierre Lassere	

ACCORDE-NOUS LE BONHEUR

Plus qu'une prière pour les défunts, cette invocation de saint Ambroise (340-397), évêque de Milan et docteur de l'Eglise, est un cri de foi : le bonheur que Dieu nous propose n'a pas de fin.

Seigneur,
comment ne pas désirer pour les autres
ce que l'on désire pour soi-même ?
Ne permets pas que je sois séparé de Toi,
ni de ceux que j'ai tant aimés sur terre.
Permits, Seigneur, je T'en prie,
que là où je serai,
les autres viennent prendre place.
Que je puisse être heureux, au ciel,
de leur présence,
après avoir tant souffert de leur absence.
Seigneur, accueille sans retard près de Toi
ceux que j'ai tant aimés durant leur vie.
A la place d'une existence si brève sur terre,
accorde-leur le bonheur qui ne finira jamais.

Revue *Prier*, n° 156



L'ARCHICONFRÉRIE DE SAINT MICHEL

50116 LE MONT-SAINT-MICHEL



• Pour être admis dans l'Archiconfrérie de saint Michel, il suffit de donner son nom de baptême et de famille, son lieu de résidence et l'année de sa naissance.

• Se faire inscrire soi-même ou par l'intermédiaire des zéloteurs, dans les registres de l'Archiconfrérie. Personne n'est valablement inscrit s'il ne le sait et n'y consent. Un billet image d'admission est remis à tout associé. Les prières de la Neuvaine sont conseillées.

• Les défunts ne peuvent devenir membres de l'Archiconfrérie. Mais leur nom peut être inscrit sur un autre registre et de ce fait ils bénéficient chaque lundi de la célébration de la messe au Mont-Saint-Michel, à l'intention de l'Archiconfrérie.

• Les enfants de moins de 10 ans peuvent être mis sous la protection de Notre-Dame des Anges et de saint Michel. A l'âge de 10 ans, il est recommandé de les faire inscrire à l'Archiconfrérie.

AVANTAGES (outre les indulgences)

- Union de prières entre tous les associés.
- Participation chaque lundi, à la messe célébrée pour les membres associés vivants et défunts de l'Archiconfrérie et chaque dimanche et jour de fête, à la messe célébrée pour les paroissiens du Mont, les bienfaiteurs du sanctuaire et des œuvres de l'Archiconfrérie.
- De plus, chaque mois, la neuvaine à saint Michel et aux neuf chœurs des anges avec ses prières particulières est assurée au Mont du 15 au 23, en union avec chacun des membres associés de l'Archiconfrérie dans le but :
 - d'appeler la protection du ciel,
 - de combattre Satan,
 - d'obtenir la grâce d'une bonne mort,
 - et la délivrance des âmes du Purgatoire.

N.B. : • Les inscriptions ne se font qu'une seule fois dans la vie. Joindre une offrande : adultes, 40 F - défunts, 40 F - enfants, 30 F.

• Pour resserrer davantage les liens qui existent entre les associés, il est recommandé de s'abonner aux *Annales* publiées 5 fois par an.

L'ABONNEMENT AUX ANNALES DU MONT-ST-MICHEL

- Abonnement ordinaire, en France 60 F
- Abonnement pour l'étranger 80 F
- Abonnement de soutien : toute somme supérieure à 60 F
- Les abonnements aux *Annales* sont à renouveler en début d'année, par **chèque bancaire** ou par **virement au CCP Rennes 442 C**
« Annales du Mont-Saint-Michel ».
- Toujours préciser sur le chèque : abonnement ou réabonnement.
- Les abonnements faits en cours d'année sont complétés par l'envoi des numéros parus depuis janvier de ladite année.

**A votre disposition
pour une découverte
du Mont
et de son Archange**

Une cassette vidéo (Pal ou Sécam)

« *Le Mont-Saint-Michel,
signe de Dieu
pour les hommes* ».

La durée, 26 minutes. Son prix, (port compris) 179 F. Sa production a été souhaitée par le Conseil d'Orientation pastorale du Mont-Saint-Michel. Elle fait découvrir l'histoire, l'architecture, l'abbaye, le village, les pèlerinages, le tourisme. Les images sont très belles, les commentaires précis et complets.

Cette cassette vidéo est un moyen très simple mis à la portée de tous pour découvrir la merveille de l'Occident.

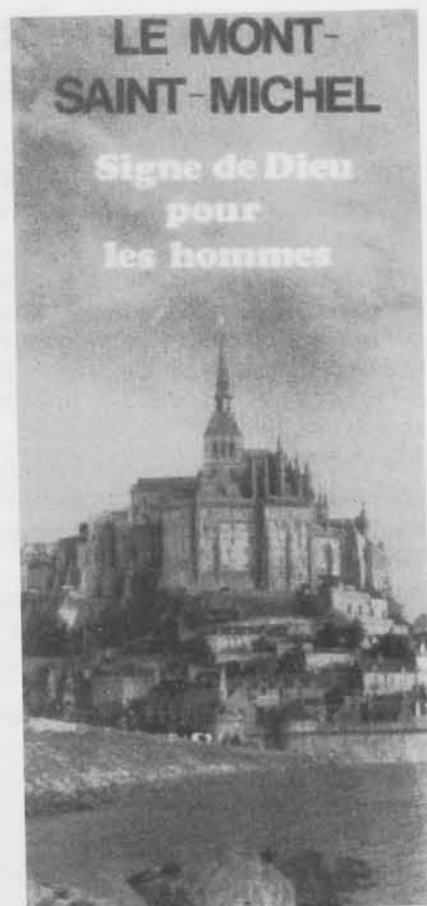
Une plaquette en couleurs

« *Touriste et pèlerin...* »

32 pages abondamment illustrées d'un format 15 x 21, sur beau papier. Son but est de répondre aux questions les plus souvent posées par les visiteurs :

- Pourquoi a-t-on construit le Mont ?
- A quoi servent des moines ?
- Qui est saint Michel ?
- Ses représentations ?
- Y a-t-il toujours des pèlerinages ? etc.

Son prix (port compris) : 30 F. Editée en trois langues : français, anglais, italien.



La cassette et la plaquette sont à commander à M. le Recteur, 50116 Le Mont-Saint-Michel (joindre le chèque à la commande).

RENSEIGNEMENTS 1995

1) POUR VOS INTENTIONS DE MESSES

- une messe : 70 F
- une neuvaine : 700 F (9 jours de suite)
- un trentain : 2 450 F (30 jours de suite)
- un annuel : 3 990 F (une messe par semaine pendant 1 an)

2) POUR DES FEUILLETS DE PRIÈRE « le simple 1 F » - « le double 2 F » :

- Feuillet simple : *Images bleues, Consécration. Prière du Vieillard.*
- Feuillet double : *Neuvaine. Litanies et méthode de chapelet. Prière de confiance.*

3) POUR LES BROCHURES ET LES LIVRES :

- Les belles légendes de saint Michel 12 F
- Prier en famille (nouveau) 30 F
- Saint Michel et les saints anges 50 F
- Mon ange marchera devant toi 60 F
- Occultisme - Magie - Envoûtements 88 F
- Saint Michel archange, protecteur du peuple de Dieu 50 F
- Touriste et pèlerin 30 F

4) DIVERS ;

- **La cassette vidéo sur le Mont-Saint-Michel** (port compris) . 179 F
- Médailles de saint Michel ou de saint Benoît (métal argenté) :
 - 15 mm 7 F
 - 20 mm 12 F
- Scapulaire de saint Michel 20 F
- Chapelet de saint Michel 30 F
- Jolie statue de saint Michel (couleur bronze - hauteur 20 cm) 150 F
- Luminaire dans le sanctuaire :
 - une veilleuse 5 F
 - une neuvaine de veilleuse 50 F

N.B. - Nous n'expédions ni cierges, ni veilleuses.

- Toute commande doit être accompagnée de son montant, joindre toujours chèque bancaire ou postal ou mandat, ainsi qu'une enveloppe avec nom et adresse lisibles. Les frais d'envoi sont compris.
- Aucun envoi n'est fait contre remboursement.
- Inutile de nous écrire en recommandé. Ni d'effectuer un règlement avec plusieurs chèques.

Une seule adresse : Monsieur le Recteur du Mont-Saint-Michel
50116 LE MONT-SAINT-MICHEL



LE GÉRANT : LE DIRECTEUR DES ANNALES, P. RENARD - 50116 LE MONT-SAINT-MICHEL

Imprimerie OCEP - 50200 Coutances - Tél. 33.76.68.68

N° INSCRIPTION C.P.A.P. : 68856